

1. Octobre 1784.

227

réchiaux de France sont juges du point d'honneur ; mais ce n'est pas le cas en question. Au reste cette affaire va s'arranger, de façon que, sauf la dignité du tribunal, M^r. Noë pourra rentrer en France sans être inquiété. A cet effet le Roi se réserve de prononcer lui-même dans cette cause.

La nouvelle ordonnance militaire rétablit la maison du Roi sur le pied de douze mille hommes. On réunit les gendarmes & les mousquetaires en un même corps, qui portera le nom de *Dragons de la couronne*. On crée six nouveaux régimens de chasseurs. On nous assure qu'il y aura un corps de douze mille nobles, nommé la *Phalange française*. Ces 12 mille hommes feront le même service que les régimens, ils seront casernés, & voyageront ou changeront de garnison comme les régimens d'infanterie. Ils seront partagés en 24 bataillons distribués dans nos différentes villes de guerre. C'est de ce corps que seront tirés les sous-lieutenans qui viendront remplir les places vacantes, dans les troupes d'infanterie & de cavalerie, où ils seront admis à titre de candidats expérimentés.

Tandis que le projet d'une alliance avec la Hollande paroît être suspendu, le traité de commerce à conclure entre la France & les Etats-unis de l'Amérique rencontre aussi des obstacles ; & donne lieu à de grandes réclamations. Les plus célèbres négocians françois, appuyés par toutes les chambres de commerce, sont arrivés à Paris, pour faire des représentations à ce sujet. Dans des lettres de Bor-